

Les équipes de vie scolaire

Composées de contrats divers, de droit public (AED) et de droit privé (EVS), elles participent étroitement à la vie de l'établissement. Les dotations varient au gré des crédits rectoraux et des politiques d'emploi. Organisées et animées sous la responsabilité du CPE, ces équipes agissent sur le climat scolaire en restaurant des conditions de vie scolaire favorables aux apprentissages par le respect des règles, du vivre ensemble, la surveillance et la sécurité, l'animation socio-éducative, la vie citoyenne. Leur renforcement est un enjeu majeur pour la démocratisation du système.

91 020

Personnels d'assistance éducative

C'est le nombre d'AED et d'assistants pédagogiques (AP) comptabilisés en 2012/2013. 55 % ont moins de 30 ans et 6 % plus de 50 ans, 70 % sont des femmes. Au total, il n'y a que 33 689 emplois équivalents temps plein, soit une moyenne d'un emploi pour 128 élèves, tous niveaux confondus, ce qui est bien peu. ■

AED-AESH

« Pions »

La disparition en 2003 des surveillants sous statut MI-SE s'est traduite par l'apparition de nouveaux contrats de travail plus précaires (AED assistants d'éducation, EVS emplois vie scolaire...). La rotation des personnels, la mise en place d'une gestion déconcentrée au niveau des établissements et du recrutement local ont renforcé l'instabilité des équipes. Les conditions de travail alourdies sont peu compatibles avec une poursuite d'études pour les AED. Les AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) ont un nouveau type de contrat depuis cette rentrée, contrat qui remplace celui des AVS. Leur contrat peut se transformer en CDI ce qui est un premier pas vers la reconnaissance de ce nouveau métier. ■

380

1 CPE pour 380 élèves en 2013

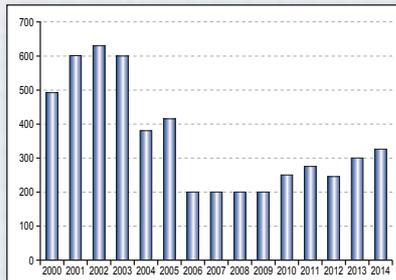
L'âge moyen des CPE est de 44,5 ans (46 ans chez les certifiés), 71 % sont des femmes ; 6 % sont à temps partiel. En 2005, 45 % sont en collège, 35 % en lycée d'enseignement général et technique, 20 % en lycée professionnel, les statistiques ministérielles sont ensuite moins précises. Avec un tel taux d'encadrement, remplir leurs nombreuses missions est bien difficile. Agir en complémentarité avec tous les personnels de l'établissement – enseignants, assistantes de service social, infirmières, conseillers d'orientation-psychologues, personnels administratifs et techniques – afin de favoriser la réussite scolaire des élèves mais aussi leur épanouissement devient de plus en plus une mission impossible ! ■

CPE

Les conseillers principaux d'éducation

Corps créé en 1970 en lieu et place de celui des surveillants généraux, leurs domaines de compétences sont décrits dans la circulaire d'octobre 1982 qui officialise leur disjonction de l'équipe de direction. Leurs missions :

- Le fonctionnement de l'établissement : contrôle des effectifs, de l'assiduité, de l'organisation du service du personnel de surveillance...
 - La collaboration avec les enseignants : échanges sur le comportement et sur l'activité des élèves, suivi de la vie de classe, mise en œuvre de projets...
 - L'animation éducative : relations directes avec les élèves de manière individuelle ou collective, organisation de la concertation, participation aux conseils d'établissement, à la formation et à l'élection des délégués d'élèves...
- Depuis 1989 ils sont associés explicitement aux équipes pédagogiques. Le référentiel de compétences de juillet 2013 définit des compétences communes avec les enseignants et spécifiques au métier. ■



CPE

Les recrutements de CPE, en baisse depuis 2004, s'effondrent en 2006, leur remontée en 2011 reste bien insuffisante pour couvrir les besoins.



Regards sur le métier

S'appuyant sur des contributions d'universitaires, de formateurs et de professionnels, cet ouvrage s'adresse à tous ceux qui aspirent à réussir l'un des concours les plus sélectifs de l'Éducation nationale, mais aussi aux CPE eux-mêmes.

- Éditions Adapt.